

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230506-2023CD0452-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2023

Affichage : 10/05/2023

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'Appel à partenariat « Loire Connect » 2023**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°2 du conseil communautaire en date du 12 juillet 2022 donnant délégation au président,
- Vu l'arrêté n°445 en date du 20 juillet 2020, donnant délégation à M. Quentin PÂQUET, conseiller communautaire délégué du secteur centre et en charge de la transition numérique
- Considérant le besoin pour Loire Forez agglomération, au vu de la diversité de ses compétences et services d'une part et de ses ambitions en matière de sobriété numérique et de qualité de service d'autre part, d'optimiser la collecte et le suivi des données usagers,

**DECIDE**

**Article 1 :** De solliciter une subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'Appel à partenariat « Loire Connect » 2023, pour le projet « Mise en place d'un référentiel usagers ». Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 122 807 € HT. La participation financière du Département est sollicitée à hauteur de 25 000 €, soit 20% du montant de la dépense HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	€ HT	%	Recettes	€ HT	%
Acquisition du logiciel	84 807	69	Département de la Loire AAP Loire Connect 2023	25 000	20,4
Formation des agents	8 000	6,5	Autofinancement Loire Forez agglomération	97 807	79,6
Prestation de mise en place du référentiel	30 000	24,5			
Total	122 807	100	Total	122 807	100.0

**Article 2 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le  
caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision  
peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le tribunal  
administratif de Lyon via le site  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai  
de deux mois à compter de la  
publication.*

Fait à Montbrison, le 06/05/2023